



Cugistoria

10 Chemin du Dindolet
Quartier Ste-Catherine
cugistoria@wanadoo.fr
13780 CUGES-les-PINS
499 025 344 00015 - 913E

Assemblée générale du 11 mars 2022

Présents : mesdames Agnès Airaud-Chiara, Michèle Amar-Carbone, Chantal Clerc, Corinne Jayne et messieurs Gilles Aicardi et Christian Foschi, ainsi que mesdames Fabienne Barthélémy, Audrey Molina et monsieur Alain Ramel.

Jean-Paul Demouveaux a donné procuration à Chantal Clerc, Raoul Grenier à Corinne Jayne, Corinne Mozolenski à Agnès Airaud-Chiara, Christian Kerneis à Christian Foschi, Gil Novi à Michèle Amar-Carbone, Gonzague Espanet à Gilles Aicardi

Excusés : François Adragna, Michèle et Jean-Pierre Bérenger, Denise Demouveaux, France Leroy, Yolande et Roland Olivier.

Rappel de l'Ordre du jour :

- ⇒ Bilan moral 2021
- ⇒ Bilan financier 2021
- ⇒ Projets 2022
- ⇒ Paiement des cotisations 2022
- ⇒ Démission du Conseil d'administration élu en 2020, élection d'un nouveau Conseil
- ⇒ Questions diverses.

Conformément à l'article 16 des statuts, le quorum, calculé en fonction du nombre de membres à jour de leur cotisation, étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Bilan moral

La présidente remercie de leur présence anciens et nouveaux membres, et présente le bilan moral.

L'an dernier, les activités de l'association ont été perturbées par la crise sanitaire, mais pour autant, l'association n'a pas été inactive ; elle a ainsi participé :

- A la journée des Vieux métiers (26 juin 2021)
- Au Forum des Associations (4 septembre 2021)
- A Art en ciel, manifestation artistique internationale, organisée en octobre par l'association Tadlachance, au cours de laquelle Cugistoria a pris en charge l'accompagnement des visiteurs pour la partie historique
- Au Marché de Noël (27 et 28 novembre 2021)
- Indirectement au Téléthon, en partenariat avec l'association Cuges Randos Loisirs, par l'intermédiaire de Chantal Clerc qui avait organisé un jeu de piste.

Par ailleurs, Cugistoria a participé :

- A une rencontre destinée à faire l'inventaire du patrimoine dans le cadre du PLUi
- A une rencontre avec l'architecte du CAUE, dans le cadre du plan réfection des façades du centre ancien.

Certains projets n'ont pas abouti :

- Participation au marché de Cuges du 17 avril, que nous avons annulé pour tracasseries administratives liées au Covid
- Projet d'échanges autour des arbres généalogiques, suggéré par Michèle Bérenger, en partenariat avec l'association Généalogie 13. Il est rappelé que le but était d'aider au partage d'informations entre personnes qui avaient commencé leur arbre généalogique, afin de les aider à progresser dans leurs recherches. Un petit questionnaire avait été mis à la disposition du public lors du Forum des associations, mais personne n'a donné suite. Christian Foschi pense que certaines personnes peuvent être réticentes, car les recherches généalogiques relèvent plutôt de la sphère privée.

En revanche, Cugistoria est parvenue à ses fins concernant le testament de Jean Ferrié (1655) : Agnès Airaud-Chiara est entrée en contact avec un paléographe qui a pu le déchiffrer. Cugistoria est ainsi en mesure de confirmer l'erreur de Clément Bonifay quant à l'origine de la chapelle Sainte Madeleine.

Par ailleurs, une famille cugeoise nous a fait don du drapeau de l'école St-Charles de Cuges (Frères Maristes). Il n'est pas en bon état et se pose le problème de sa conservation (Vitre et contreplaqué ? Et exposition dans quel endroit ?). Gilles Aicardi se propose pour trouver le matériel. Autre alternative : en faire don aux Frères Maristes avec l'accord du donateur ?

Un courrier a été adressé au maire de la commune concernant les vestiges archéologiques du site des Vigneaux. Bernard Destrost n'a reçu aucune réponse de l'INRAP à ce sujet. Gilles Aicardi rappelle que les archéologues lui avaient dit que la commune était propriétaire, à 50 % avec l'Etat, des vestiges découverts. La présidente répond qu'ils devaient penser que le site appartenait à la commune. Or, il devait sans doute déjà appartenir à l'Agglo, seule habilitée en tant que propriétaire à faire les démarches. Néanmoins, les archéologues avaient tout de même indiqué, lors de la conférence de février 2015, qu'ils reviendraient rendre compte du résultat des analyses effectuées dans un laboratoire spécialisé parisien. Affaire à suivre, donc.¹

Enfin, l'étude sur l'école et la scolarisation des enfants à Cuges se poursuit. Jean-Paul Demouveaux et Michèle Amar-Carbone se sont rendus à plusieurs reprises aux Archives départementales, ainsi qu'en mairie (registres des délibérations du Conseil municipal). Chantal Clerc a rassemblé les documents conservés par la famille de monsieur Chouquet et dans sa famille. Quelques témoignages ont été recueillis, mais il reste plusieurs personnes à rencontrer. La rédaction est en cours, mais demande du temps, sachant qu'il convient à chaque décision locale de faire le lien avec les lois scolaires, nombreuses depuis la Révolution. Lors d'une précédente réunion, il a été décidé qu'il faudrait avoir terminé l'étude pour la Toussaint, de manière à pouvoir la présenter au cours du Marché de Noël.

Le bilan moral, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

2. *Bilan financier*

En l'absence de Jean-Paul Demouveaux, trésorier, le bilan financier est présenté par la présidente. La synthèse financière a été adressée à tous les adhérents en même temps que la convocation, afin que chacun ait le temps d'en prendre connaissance et de l'étudier avant l'Assemblée générale. Les comptes détaillés ainsi que tous les justificatifs de dépenses sont mis à la disposition des adhérents présents.

Au 1^{er} janvier 2021, l'association disposait d'un montant de 3271,80 €. Les recettes de l'année se sont élevées à 509,00 €, les dépenses engagées à 725,91 €. La somme restant en caisse au 31 décembre 2021 est donc de 3.054,89 €.

L'exercice 2021 s'achève avec un déficit important, à savoir 216,91 €. Les dépenses ont augmenté de 37%, alors que le nombre des adhérents n'a pas évolué. Quatre d'entre eux n'ont pas renouvelé leur adhésion, malgré un petit courrier de rappel. Cette hausse de 37 % correspond soit à des augmentations de tarif (affranchissements : +43%, assurances : +2%, frais de gestion banque postale : +26%), soit à des dépenses inexistantes en 2020 (emplacements de stands lors de manifestations supprimées, fournitures cartes d'adhérent, petit matériel d'exposition) ou exceptionnelles (acquisition d'un lot de négatifs photos pour 80 €). La participation au marché de Noël, supprimé en 2020 à cause de la pandémie, a heureusement permis d'atténuer le déficit constaté.

Les disponibilités en trésorerie demeurent correctes, mais elles diminuent d'année en année. En tout état de cause, elles ne permettront pas en 2022 de financer les projets envisagés, notamment l'acquisition d'un nouveau copieur. Ce dernier fonctionne toujours, mais la société de maintenance a indiqué que, en cas de panne, il ne pourra pas être réparé, les pièces de rechange n'étant plus disponibles. Le devis pour son remplacement par un copieur couleur reconditionné fait état d'une dépense d'environ 3.400 €. Il a été demandé :

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| - A la commune 30 %, soit | 1.020 € |
| - Au département 25 %, soit | 850 € |
| - A la région 25 %, soit | 850 € |
| - Autofinancement obligatoire, 20 % | 680 € |

En réalité, le reste à charge pour l'association sera plus élevé que prévu dans le plan de financement initial, car le service instructeur du Conseil départemental a refusé de prendre en compte les frais d'installation : le montant de la subvention demandée au département a donc été ramené à 750 €.

Corinne Jayne remarque que les entreprises conservent parfois un copieur qu'elles n'utilisent plus. Elle pourrait demander à OK Corral s'il n'aurait pas un appareil à nous offrir. Il lui est répondu que si c'est le cas, il faut être certains de pouvoir signer un contrat de maintenance. C'est ce type de contrat qui permet de recevoir gratuitement les cartouches de toner, et de payer les copies à faible coût (0.013 € la copie NB et 0.132 € la copie couleur).

¹ Depuis l'Assemblée Générale, la question a été de nouveau posée à monsieur Destrost. Le projet immobilier des Vigneaux prévoyait la réalisation d'une exposition permanente (vitrines, a priori). Or, le promoteur (Façoneo) rencontre actuellement quelques problèmes. Le dossier reste en attente.

Fabienne Barthélémy demande si plusieurs devis ont été demandés. La présidente répond que la proposition commerciale de 3.400 € est celle qui a servi à la demande de subvention. Elle a été fournie par la société avec qui Cugistoria est déjà sous contrat. Il n'a rien été arrêté pour le moment, sachant que les décisions seront prises en fonction des subventions obtenues. Il est rappelé que le choix d'un bon matériel est important, car il sert à imprimer les publications de l'association.

Sur le plan des frais de fonctionnement, on constate depuis quelques années que les recettes ne suffisent plus à équilibrer les dépenses. Pour rétablir un équilibre financier, le Conseil d'administration a décidé, plutôt que d'augmenter le montant de la cotisation, de développer le nombre d'adhérents. Une première campagne d'adhésion a permis d'enregistrer une dizaine d'adhésions, ainsi que plusieurs dons. Une seconde campagne est en préparation.

Par ailleurs, il doit être possible de diminuer certaines dépenses, principalement les frais de gestion de la Banque postale. Ils s'élevaient à 15 € par trimestre en 2020, et sont passés à 25 €, puis à 29€40. Ils vont certainement passer au moins à 30 € à partir d'avril, avec pour seuls services un relevé de compte par mois et un chéquier (pas de carte de paiement, pas de consultation du compte à distance, et un très faible volume d'écritures). Ce qui signifie que chaque année, 8 adhésions sont nécessaires pour couvrir ces frais. Les membres de l'Assemblée générale trouvent ces conditions tarifaires excessives et décident de choisir une nouvelle banque. Audrey Molina indique qu'au Crédit Agricole, la Caisse des écoles ne paye rien ; Agnès Airaud-Chiara indique que le Crédit Mutuel facture environ 5 € par mois avec consultation du compte à distance, et une carte de dépôt aux automates. La présidente est chargée de se renseigner. ²

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3. Projets 2022

○ Le projet le plus immédiat est le nettoyage du site de la chapelle Sainte Madeleine, prévu le dimanche 27 mars, suivi d'un pique-nique. Cugistoria avait commencé à dégager les vestiges en 2000, puis avait repris et fini le nettoyage en 2005. Mais depuis, la nature a repris ses droits, et le site est totalement envahi par la végétation, ce qui demande l'intervention d'un maximum de bénévoles. Gilles Aicardi suggère que le nettoyage commence dès le samedi. La proposition est retenue. Le nettoyage aura donc lieu les 26 et 27 mars, rendez-vous à partir de 9 heures. Pour éviter les actes de vandalisme sur le camion des Services techniques que la commune met à disposition, Gilles Aicardi propose de le récupérer, et de l'amener chez lui. Le maire qui a donné les autorisations sera tenu informé de ces changements, ainsi que monsieur Vaillant. Matériel à prévoir : sécateurs, cisailles, râteliers, scies, pioches, tronçonneuses, gants et chaussures fermées,... Audrey Molina se propose pour porter une trousse de secours.

○ Est prévue également l'organisation d'un concours-photos, suivi d'une exposition qui aurait lieu en fin d'année ou plus sûrement au printemps 2023, le but étant, à partir d'anciennes photos, de faire découvrir l'ancien Cuges aux nouveaux habitants : s'ils le connaissent mieux, ils s'y attacheront plus facilement. Les modalités pratiques restent à être déterminées. Un rendez-vous a été pris avec monsieur Destrost afin de savoir de quelle manière la commune pourra s'associer au projet.

○ Un projet collectif autour de Victor Hugo doit avoir lieu en octobre. Il faudra voir comment Cugistoria pourrait éventuellement s'y intégrer.

○ Madame Corinne Mozolenski, adjointe au patrimoine, aimerait pouvoir restaurer la chapelle de l'Annonciade. Si besoin, Cugistoria pourra apporter son aide dans la constitution du dossier. Dans tous les cas, il faudra faire appel à des architectes spécialisés dans le patrimoine religieux. Il semble que sous les peintures actuelles, il subsiste des peintures plus anciennes.

○ Depuis deux ans, en raison de la pandémie, il n'a pas été organisé de visites guidées. Il faudrait voir à en organiser une cette année, vraisemblablement en septembre. Une date reste à choisir : celle des Journées du Patrimoine, pourtant opportune, n'est plus retenue depuis le « retour » du Bol d'Or au cours du même week-end. Gilles Aicardi remarque qu'il y a encore des St-Eloi en septembre. ³ Chantal Clerc ajoute qu'en général le premier samedi de septembre, a lieu le Forum des associations. Finalement, c'est la date du 3 septembre qui est retenue, donc en même temps que le Forum.

² Pour information, depuis le 11 mars, les conditions tarifaires ont été demandées au Crédit Mutuel, au Crédit Agricole et à la Caisse d'Épargne. Le choix du bureau s'est porté sur le Crédit mutuel (frais de base, 2€ par mois, carte de dépôt en option).

³ Renseignements pris, la seule St-Eloi en septembre est celle de Fuveau ; elle aura lieu le 18.

Il est suggéré d'organiser la visite en charrettes, avec des points de regroupement pour les commentaires. Gilles Aicardi pense qu'il sera facile d'obtenir l'aide des propriétaires de charrettes et de chevaux. La présidente remarque qu'il faudra que tout le projet soit bouclé en juin, la période estivale étant généralement chargée.

○ Dernier point, la présidente aimerait publier une histoire de Cuges « simplifiée », principalement destinée aux nouveaux habitants, et par suite, aux enfants. Fabienne Barthélémy trouve qu'une bande dessinée plairait à ces derniers. Se poserait évidemment le problème du dessinateur...

4. Paiement des cotisations 2022

Les adhérents ont renouvelé leur cotisation en adressant leur pouvoir, ou en arrivant. De nouvelles adhésions ont été enregistrées via le site Helloasso, ou pendant l'Assemblée générale (dix au total).

5. Démission du Conseil d'administration élu en 2020, élection d'un nouveau Conseil

Conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration élu en 2020 démissionne. Il est procédé à l'élection d'un nouveau Conseil, nommé pour deux ans, à savoir pour 2022 et 2023.

Se représentent : Gilles Aicardi, Agnès Airaud-Chiara, Michèle Amar-Carbone, Chantal Clerc, Jean-Paul Demouveaux. Audrey Molina pose sa candidature. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

6. Questions diverses

Fabienne Barthélémy s'interroge sur des actions spécifiques qui pourraient être menées en direction des enfants. Peut-être exposer des photos dans les couloirs de l'école. La présidente pense que c'est une bonne idée qu'il faudra étudier avec la directrice et les enseignants. Elle ajoute que, depuis que la chapelle des Pénitents est partagée entre plusieurs associations, il n'est plus possible de laisser en place les expositions permanentes. Chantal Clerc rappelle qu'autrefois en effet les instituteurs pouvaient accompagner les enfants en semaine, comme ce fut le cas pour une reconstitution de la table du Gros souper et du décor de Noël, ou pour une exposition sur la Guerre de 14-18 et les Poilus.

Gilles Aicardi remarque que plusieurs familles, en dehors de papiers personnels, ont conservé des documents qui peuvent avoir un intérêt historique, mais qui peuvent être perdus plus tard, au hasard des successions. Un courrier pourrait leur être adressé pour les conseiller (proposer scan, versement aux Archives...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

La Présidente
Michèle Amar-Carbone

La secrétaire
Chantal Clerc